

neur général. (Ecoutez! écoutez!) Sa connaissance des conditions économiques du Canada et sa grande expérience des affaires publiques et militaires rendent ses services spécialement importants en cette occasion. (Ecoutez! écoutez!) Il a donc été entendu, à la demande du gouvernement canadien, avec l'approbation de Sa Majesté le Roi et le gouvernement impérial, que le terme d'office de Son Altesse Royale sera indéfiniment prolongé durant toute la guerre. (Ecoutez! écoutez!) Son Altesse Royale avait fait ses préparatifs pour partir à l'expiration de son terme d'office prolongé jusqu'au 22 octobre; mais avec le haut sens du devoir qui l'a toujours animé, elle s'est mise à la disposition de Sa Majesté à cette fin. (Applaudissements).

LES AFFAIRES DE LA SESSION.

L'honorable M. BOSTOCK: Avant notre ajournement, l'honorable leader du Gouvernement a-t-il quelque déclaration à faire quant à la nature du travail parlementaire qui nous sera soumis?

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne puis dire quand les Communes adopteront définitivement la législation qui nous est soumise; mais le bill le plus important qui nous sera soumis à cette session peut nous être transmis demain. Le Gouvernement désire on ne peut plus expédier rapidement la législation dans la Chambre des communes. J'ai parlé, ce matin, au premier ministre à ce sujet, et il m'a dit qu'il désirait ardemment faire l'impossible pour tenir le Sénat occupé.

L'honorable M. BOSTOCK: Quelle est la nature de ce bill?

L'honorable M. LOUGHEED: C'est un bill qui donne au Gouvernement des pouvoirs extraordinaires durant la guerre. Le bill est passablement long et contient plusieurs articles formulant des pouvoirs d'une nature spéciale.

L'honorable M. BELCOURT: Ne doit-il être présenté qu'un seul bill?

L'honorable M. LOUGHEED: Non, il y a quatre bills; mais les autres peuvent être considérés comme des bills comportant dépense d'argent.

L'honorable M. BELCOURT: Mon honorable ami ne peut-il pas engager le Gouvernement à faire présenter ces bills, qui ne sont pas des bills budgétaires, dans cette Chambre-ci, afin de nous donner de la besogne à faire?

L'honorable M. LOUGHEED: Le bill dont je veux parler a été présenté hier à la Chambre des communes et a été discuté aussi longuement que possible. Je veux parler du bill donnant des pouvoirs extraordinaires au Gouvernement du Canada pendant le temps de la guerre. Je crois que les autres bills sont d'une nature financière. Un de ces bills s'applique au vote relatif à la guerre. Un autre propose d'amender la Loi des billets du Dominion, qui se trouve particulièrement sous le contrôle du ministre des Finances, et l'autre est intitulé: "Acte des Finances de 1914", qui est d'une nature financière, de sorte qu'il n'y a qu'un bill dont le ministre de la Justice est chargé et qui n'est pas un bill de finance, et ce bill a été jusqu'à présent discuté autant que possible.

L'honorable M. CLORAN: Si je comprends bien, le Gouvernement est à la veille de présenter, par l'intermédiaire du ministre des Finances, pour reviser le tarif en vertu de la Loi des Douanes et du Revenu de l'Accise. Sera-ce un bill distinct ou sera-t-il inséré dans le bill donnant au Gouvernement des pouvoirs extraordinaires d'administration? Ce sera un point très important. Si les deux bills sont distincts, sans doute nous pouvons les discuter séparément. Je suis prêt à donner immédiatement tous les pouvoirs au Gouvernement et tous les millions dont le Canada peut disposer. Quant à la révision du tarif d'après la Loi des Douanes et la Loi de l'Accise, naturellement il peut y avoir divergence d'opinions; non pas quant à la guerre. Il ne peut y avoir de doute là-dessus. Comme Canadien, je suis prêt à voter tout l'argent que le Canada peut donner, pour mener à bonne fin cette guerre. Au nom du peuple que je représente, je suis prêt à donner au Gouvernement tous les pouvoirs, même des pouvoirs extraordinaires. En tout cas, j'espère que lorsque nous nous occuperons de la révision du tarif la mesure présentée par le Gouvernement sera adoptée dans l'intérêt du peuple de même que pour assurer le vote des fonds requis pour la guerre. Je me borne à faire remarquer qu'il pourrait y avoir divergence d'opinions à ce sujet.

L'honorable M. LOUGHEED: Je dirai à mon honorable ami que s'il devait être présenté un bill amendant le tarif, il devrait être un bill distinct.

L'honorable M. CLORAN: C'est cela.